Université Paris Nanterre

ARR-2019/150-3

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET au CONSEIL d'ADMINISTRATION

DATES : Mardi 04 et Mercredi 05 Février 2020

COLLEGE A

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 304

2 - Nombre de votants : 226

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 7
- Suffrages valablement exprimés : 219

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{219}{6 \text{ (=8-2 sièges de prime majoritaire)}} = 36.5$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 88 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 66 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 65 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	Prime majo-ritaire	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	88	2	2	15	0	4	ROLLAND-DIAMOND Caroline PICHARD Marc BRUGEILLES Carole GALLIMARD Laurent
Paris Nanterre : Une vision, une détermination	66	0	1	29.5	1	2	GODARD Carole DESHAYES Olivier
Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	65	0	1	28.5	1	2	RAGOT Lionel EFFOSSE Sabine

Fait à Nanterre, le 6 février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ

Université
Paris Nanterre

ARR-2019/150-4

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET au CONSEIL d'ADMINISTRATION

DATES : Mardi 04 février et Mercredi 05 février 2020

COLLEGE B

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 830

2 - Nombre de votants : 595

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 9

- Suffrages valablement exprimés :587

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{587}{\text{6 (=8-2 sièges de prime majoritaire)}} = 97{,}83$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 109 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 165 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 127 Voix,
Considérant que la liste « Nanterre engagée ! SNESUP – FSU, précaires du CECPN, et sympathisant.e.s» a obtenu 186 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	Prime majo-ritaire	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	109	0	1	11,17	0	1	GINON Anne-Sophie
Paris Nanterre : Une vision, Une détermination	165	0	1	67,17	1	2	BATOUFFLET Michel KERN Laurence
Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	127	0	1	29,17	0	1	OPPENHEIM Gabrielle
Nanterre engagée ! SNESUP – FSU Précaires du CECPN, et sympathisant.e.s	186	2	1	88,17	1	4	DUMOULIN Hugo DEMOULIN Jeanne BROUILLET Thibaut BERNIER Myriam

Fait à Nanterre, le 06 Février 2020

Le Président de l'université

Université Paris Nanterre 03

Jean-François BALAUDÉ

Université Paris Nanterre

ARR-2019/150-5

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET au CONSEIL d'ADMINISTRATION

DATES : Mardi 04 et Mercredi 05 Février 2020

COLLEGE BIATSS

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 962

2 - Nombre de votants : 578

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 26

- Suffrages valablement exprimés : 552

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{552}{6} = 92$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « CGT Ferc Sup » a obtenu 93 Voix,
Considérant que la liste « Nanterre BIATSS : La voix de tous » a obtenu 136 Voix,
Considérant que la liste « SNASUB-FSU » a obtenu 183 Voix,
Considérant que la liste « SGEN CFDT » a obtenu 102 Voix,
Considérant que la liste « SNPTES » a obtenu 38 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
CGT Ferc Sup	93	1	1	0	1	AYARI Sébastien Naïm
Nanterre BIATSS : La voix de tous	136	1	44	1	2	MAZZUCHELLI Fabienne POYER Romain
SNASUB – FSU	183	1	91	1	2	ROBERT Julie BARRY Mamadou Bassirou
SGEN CFDT	102	1	10	0	1	VASRAM Arzou
SNPTES	38	0	38	0	0	

Fait à Nanterre, le 06 Février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ